MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 29/10/2024
Dossier complet le : 04/02/2025
N° d'enregistrement : 2024-8271

1 Intitulé du projet

Projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Chasnais (85) d'une puissance de 999 kWc sur une parcelle constructible.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
FIPELEC

Raison sociale
SARL FIPELEC

N° SIRET
4 0 1 5 9 1 5 0 8 0 0 0 3 1

Type de société (SA, SCI...)
SARL

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom
BOIZARD

Prénom(s)
CLEMENT

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30°	Installation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc et inférieure à 1000 kWc.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance maximale de 999 kWc sur une parcelle constructible de la commune de Chasnais (85).

La zone d'étude est située à l'ouest du bourg de Chasnais (85), à proximité de l'aérodrome des Voureuils.

Le terrain est facilement accessible par plusieurs voies communales à l'ouest et à l'est.

Les panneaux seront fixés sur des rangées de tables photovoltaïques espacées. Ces tables sont fixées par des pieux battus.
L'emprise clôturée est d'environ 0,8 ha.
Linéaire de clôture d'environ 400 m.
Installation d'une citerne pour le dispositif de lutte anti incendie.
Plantation d'une haie sur la bordure Nord et Est afin de limiter l'impact visuel du projet.

4.2 Objectifs du projet

Le but du projet est de produire une électricité renouvelable pendant au moins 30 ans.
La production annuelle envisagée est d'environ 1 200 MWh.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Durée du chantier estimée entre 3 et 5 mois. Il est prévu que le chantier se déroule entre novembre et février, période de moindre impact pour la faune et la flore.

1ère étape : préparation du terrain. Le terrassement sera pratiquement inexistant dû à l'absence de pente du terrain. Concernant la piste interne, elle permet l'accès aux véhicules incendie et aux engins de maintenance. De façon générale, la piste légère interne n'imperméabilisera pas le sol.

2ème étape : mise en place du réseau électrique - ouverture des tranchées et dépose des câbles à environ 50 cm de profondeur.

3ème étape : installation des tables et des modules photovoltaïques. Les panneaux seront vissés sur les structures avec un espacement de 2 cm entre eux afin de préserver l'écoulement des eaux pluviales.

4ème étape : installation du poste de livraison, câblage et raccordement électrique.
Une haie sera plantée sur les façades nord et est du projet sur un linéaire de 160m afin de limiter l'impact visuel du projet

Concernant la gestion des eaux pluviales, il n'y aura pas d'imperméabilisation notable des surfaces et pas d'augmentation du coefficient du ruissellement. Les panneaux seront espacées entre eux de 2 cm permettant de ne pas créer de zones d'érosion au pied de ceux-ci et de conserver un ruissellement normal. A l'issue de la phase travaux, il est prévu un semi de la parcelle afin de favoriser plus rapidement une repousse de l'herbe.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La centrale photovoltaïque est prévue pour être exploitée pendant une durée de 30 ans.

Un suivi à distance est possible pour l'exploitation. 3 à 4 passages annuels seront nécessaires dans le cadre de maintenances préventives.

Le démantèlement de l'installation est prévue à la fin de l'exploitation avec une remise en état du terrain à l'état initial.

Le pilotage et le contrôle du bon fonctionnement du parc sera assuré à distance depuis un centre d'exploitation (salle de contrôle et de maintenance).
La présence humaine sur le site est ponctuelle et se limite aux opérations de maintenance programmées (vérifications récurrentes, entretien de la végétation…) et imprévues (incidents, pannes).
Un parc solaire ne demande pas beaucoup de maintenance. La périodicité d'entretien restera limitée et sera adaptée aux besoins du parc. 2 à 4 fois par an, il est prévu un contrôle et une vérification des structures, fixations des modules, et un bon fonctionnement des équipements électriques.
L'entretien de la végétation sera réalisé de façon mécanique ou par pâturage ovin.
Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé pour l'entretien du couvert végétal.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration préalable (DP)
Le projet n'est pas soumis à déclaration, porter à connaissance ou autorisation au titre de la loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise clôturée Longueur de clôture Puissance maximale de la centrale Surface du PdL	0,8 ha 400m 999 kWc 19,5 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit : LE TAILLEFER

Localité : CHASNAIS

Code postal : 8 5 4 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 0 1 ° 1 4 ' 1 7 " 4 Lat. : 4 6 ° 2 7 ' 3 7 " 3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Carte communale / Zone constructible

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	ZNIEFF les plus proches : MARAIS MOUILLÉS BOISÉS DE CHASNAIS À LUÇON type 1 à 170m ; MARAIS POITEVIN type 2 à 170m ; PRESQU'ILE DE SAINT-DENIS-DU-PAYRE type 1 à 470m.
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Aucune arrêté de protection du biotope dans un rayon minimum de 10 km.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☑	☐	En dehors d'une réserve naturelle régionale ou nationale (rayon minimum de 10 km) Pas de parc national à proximité Projet situé au sein du parc naturel régional du Marais-Poitevin.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	Le projet photovoltaïque n'engendrera pas de nuisances sonores supplémentaires.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Aucun bien Unesco dans un rayon d'au moins 20 km. Aucun monument historique dans un rayon minimale de 2,5km. Le plus proche est situé à 2,5 km « Prieuré de Magnils-Reigniers ».
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Projet situé en dehors d'une zone humide selon l'outil de prélocalisation de la DREAL. La couche « zones humides effectives » réalisée par le forum des Marais Atlantiques indique l'absence de zones humides sur la parcelle du projet. Les observations faites nous font dire que la zone du projet conduit à un intérêt faible vis à vis d'une potentielle zone humide (absence de plante hygrophiles et de végétation spontanée).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	Pas de plan de préventions des risques applicable.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Aucun site inscrit dans un rayon de 10 km autour du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le projet se situe à 170m de la Natura 2000 : - ZSC « Marais Poitevin » FR5200659 ; - ZPS « Marais Poitevin » FR5410100. Aucune autre Natura 2000 n'est présente dans un rayon de 10km autour du projet.
D'un site classé ?	☐	☑	Aucun site classé dans un rayon de 15 km autour du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu en phase de construction ou d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Aucun drainage ni modification des masses d'eaux souterraines n'est prévue. Le projet de parc solaire ne modifiera pas les conditions d'écoulement et d'infiltration des eaux. Les panneaux seront espacés entre eux de 2 cm permettant aux eaux pluviales de continuer à s'infiltrer naturellement dans les sols des parcelles.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Les seuls travaux de décaissement concernent le poste de livraison et la tranchée de passage de câbles.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux;
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet n'a pas besoin d'alimentation en eau potable ou de raccordement à un assainissement .
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Nous pensons que le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations pour la biodiversité existante. Le choix du terrain nous paraît pertinent, en dehors des zones d'inventaires écologiques. Le projet souhaité est une activité à faible impact environnemental.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Au vu de la nature du terrain et de sa proximité avec le contexte bâti, nous pensons qu'il n'y a pas d'incidences sur des habitats ou des espèces du formulaire de données du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le projet n'engendre pas de consommation d'espaces naturels ou agricoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Pas de plan de préventions des risques technologiques applicable sur la commune
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	Pas de cavités souterraines ni de mouvements de terrains identifiés. En dehors d'un risque inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	Seulement en phase chantier, le trafic se limitera à la livraison des engins et du matériel.
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet est éloigné des monuments historiques les plus proches. Il n'y a pas de situation de co/inter visibilité depuis les contraintes patrimoniales.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	La parcelle est constructible. En attendant, elle est cultivée par un agriculteur.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Nous joignons une annexe de présentation. Les mesures suivantes seront prises :

Aucune nuisance sonore supplémentaire durant la phase exploitation. Implantation du poste de livraison en bordure nord du projet (éloigné des habitations).

Chantier réalisé durant la période la moins impactante pour la biodiversité (automne / hiver)

Plantation de haies sur les façades nord et est du pourtour du projet. Choix d'essences locales basées sur le guide de recommandations du PNR du Marais Poitevin.

Chantier réduit à l'emprise strictement nécessaire.

Projet qui ne consomme pas de terres agricoles.

Mise en place de passages à petites faunes terrestre dans la clôture (20 cm X 20 cm tous les 50m). Entretien des passages en phase exploitation.

Pas de nuisances lumineuses.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant la localisation du projet, nous pensons que le projet pourrait être dispensé de réalisation d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Annexe de présentation du projet.	☑
2	Plan de synthèse des contraintes environnementales et paysagères	☑
3		☑
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom BOIZARD

Prénom CLEMENT

Qualité du signataire Directeur du développement

À Saint Cloud

Fait le 2 0 / 0 1 / 2 0 2 5

Signature du (des) demandeur(s)